

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RIMAC BUTANGAS

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RIMAC BUTANGAS

Numéro du produit 401512

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Gaspâfyllning

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SISAB Svetsekonomi i Skövde AB  
Box 197  
549 37 Skövde  
0500-41 51 00  
info@sisab.info

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

#### 2.3. Autres dangers

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## RIMAC BUTANGAS

<b>BUTANE</b>		<b>70-100%</b>
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220		
<b>PROPANE</b>		<b>5-7.49%</b>
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220		
<b>PENTANE</b>		<b>1-1.99%</b>
Numéro CAS: 109-66-0	Numéro CE: 203-692-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119459286-30-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 1 - H224 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	L'abus de solvants peut tuer instantanément.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

## RIMAC BUTANGAS

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Extrêmement inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Déversements mineurs: Wipe away with paper or textile fabric.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger contre les rayons solaires. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

# RIMAC BUTANGAS

## PENTANE (CAS: 109-66-0)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 432 mg/kg/jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 300 mg/m <sup>3</sup> Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 214 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 214 mg/kg/jour
<b>PNEC</b>	eau douce; 0,23 mg/l eau de mer; 0,23 mg/l rejet intermittent; 0,88 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 3,6 mg/l Sédiments (eau douce); 1,2 mg/kg/jour Sol; 0,55 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### Protection des mains

Aucune protection pour les mains n'est requise.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

#### Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais un respirateur à cartouche chimique peut être requis pour des poussières/vapeurs connues comme toxiques.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Indéterminé.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Impossibilité technique d'obtenir les données.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.



## RIMAC BUTANGAS

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Inconnu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Ne contient pas de substance mutagène avérée.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Non pertinent.

## RIMAC BUTANGAS

<b>Information générale</b>	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.
<b>Inhalation</b>	Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée.
<b>Contact cutané</b>	Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Nausées, vomissements. Mal de tête.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### BUTANE

##### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) Non applicable.

##### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) Non applicable.

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 20,0

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)

#### PROPANE

##### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) Non applicable.

##### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) Non applicable.

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 20,0

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)

#### PENTANE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 400,0

Espèces Rat

## RIMAC BUTANGAS

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée** 3 000,0  
(DL<sub>50</sub> mg/kg)

**Espèces** Lapin

### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation** 364,0  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (vapeurs** 364,0  
**mg/l)**

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

### Informations écologiques sur les composants

#### BUTANE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** Très volatile.  
LC50, 96 heures: 24.11 mg/l,

**Toxicité aiguë -  
invertébrés aquatiques** Très volatile.  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: 14.22 mg/l, Daphnia magna

#### PROPANE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë -  
invertébrés aquatiques** Très volatile.  
CE<sub>50</sub>, 48 heures: 27.14 mg/l,

#### PENTANE

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 4,26 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë -  
invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 2,7-9,1 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques** Cl<sub>50</sub>, 72 heures: 7,51 mg/l, Selenastrum capricornutum

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### BUTANE

**Persistance et  
dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

## RIMAC BUTANGAS

### PROPANE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

### BUTANE

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

### PROPANE

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

### PENTANE

**Potentiel de bioaccumulation** FBC 171

**Coefficient de partage** log Pow: 3,4

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas d'information disponible

#### Informations écologiques sur les composants

### BUTANE

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### PROPANE

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information requise.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Le fabricant de ce produit est conforme aux règles et règlements de la DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages en payant des frais d'emballage pour l'élimination et le recyclage des déchets d'emballages.

## RIMAC BUTANGAS

**Méthodes de traitement des déchets** Le couvercle en plastique et la vanne sont triés en plastique. Les aérosols vides sont triés comme ferraille. Les résidus et les récipients non vides doivent être considérés comme des déchets dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

**Classe déchet** Non empty containers: 14 06 03\*  
Empty containers: 15 01 04

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Les aérosols peuvent être effectués au niveau national en quantités limitées (1L) aussi longtemps que chaque colis ne dépasse pas 30 kg dans des boîtes en carton ou 20 kg sur des plateaux avec emballage ou rétrécissement stretch. Chaque colis doit être marqué avec un espace en forme de losange, la partie supérieure et inférieure est noire, entourée d'une ligne qui mesure au moins 100 mm x 100 mm.

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Étiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

#### Étiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**EmS** F-D, S-U

## RIMAC BUTANGAS

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Information générale** Une revue de la fiche de données de sécurité avec le personnel pour gérer le produit recommandé.

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Publié par** Björkstедt

**Date de révision** 23/09/2019

**Révision** 1

**Numéro de FDS** 21402

**Mentions de danger dans leur intégralité** H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.